



# Conseil économique et social

Distr. générale  
25 mars 2024  
Français  
Original : anglais

## Commission de la condition de la femme

### Soixante-huitième session

New York, 11-22 mars 2024

Point 3 a) i) de l'ordre du jour

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » : réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et autres mesures et initiatives**

## **Débat d'experts sur l'accélération de la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles par la lutte contre la pauvreté, le renforcement des institutions et un financement tenant compte des questions de genre**

### Résumé de la présidence

1. Le 18 mars 2024, la Commission de la condition de la femme a tenu un débat d'experts sur le thème prioritaire, intitulé « Accélération de la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles par la lutte contre la pauvreté, le renforcement des institutions et un financement tenant compte des questions de genre ». Les participantes et participants ont échangé des vues et de nouvelles perspectives sur la question. La Vice-Présidente de la Commission, María Florencia González (Argentine), a ouvert le débat en soulignant que 10,3 % des femmes et des filles dans le monde vivaient dans l'extrême pauvreté. Elle a mis en lumière les répercussions sur les populations des crises multiples dont les effets se conjugaient et signalé qu'une politique économique et sociale tenant compte des questions de genre pourrait accélérer les progrès sur la voie de l'élimination de la pauvreté des femmes et des filles.

2. Six expertes et experts ont participé au débat : une professeure émérite à l'Université d'Essex, Diane Elson ; l'Experte indépendante chargée d'examiner les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels, Attiya Waris ; un professeur à la Humphrey School of Public Affairs de l'Université du Minnesota, Ragui Assaad ; une représentante de Continental Link of Indigenous Women of the Americas, Patricia Torres Sandoval ;



la Vice-Présidente du Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles, Laura Nyirinkindi ; une professeure associée à l'Université de Jagiellonian, Zofia Łapniewska. Les représentantes et représentants de six États Membres, de l'Union européenne et de sept organisations de la société civile ont également pris part aux discussions.

### **Contexte**

3. Le monde est en proie à des situations d'urgence dont les effets se conjuguent et aggravent la pauvreté et les inégalités. Certaines personnes sont non seulement « laissées de côté », mais également « poussées sur le côté » par les défaillances systémiques du système économique et financier mondial. Les femmes et les filles représentent une part disproportionnée des personnes vivant dans la pauvreté ; si les tendances actuelles se poursuivent, plus de 340 millions d'entre elles vivront encore dans l'extrême pauvreté d'ici à 2030.

4. En dépit des chocs économiques récents, les systèmes financiers n'ont pas été réformés de façon à aider efficacement les pays en développement à faire face aux crises et à s'en relever. Dans de nombreux pays, le fardeau de la dette demeure insoutenable et détourne des ressources qui pourraient être allouées aux services publics essentiels dont sont tributaires les femmes et les filles qui vivent dans la pauvreté. Les flux financiers illicites et la fraude et l'optimisation fiscales réduisent encore la marge de manœuvre budgétaire dont disposent les pays en développement pour investir dans le renforcement de la résilience sociale et économique.

### **Accélération de la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles par la lutte contre la pauvreté, le renforcement des institutions et le financement**

5. La pauvreté et les inégalités sont des violations des droits économiques, sociaux et culturels des femmes. Les cadres internationaux relatifs aux droits humains imposent des obligations aux États et aux autres porteurs de devoirs pour ce qui est de créer des économies inclusives, durables et fondées sur les droits. De tels instruments offrent également des outils permettant de quantifier et de comprendre les violations du droit des femmes et des filles de vivre à l'abri de la pauvreté.

6. Les stratégies de développement actuelles reposant sur la finance privilégient le profit et la croissance économique au détriment du bien-être social et environnemental et de la réalisation des droits humains pour toutes et tous. Une réglementation plus stricte des marchés des capitaux et des sociétés multinationales serait un pas en avant vers un monde où la finance serait au service des personnes. La politique budgétaire peut être utilisée pour lutter contre la pauvreté et les inégalités. L'élargissement de la budgétisation tenant compte des questions de genre aux dépenses relatives aux services publics, aux infrastructures et à la protection sociale et la participation des parlementaires et des organisations de femmes au processus budgétaire constituent des points d'ancrage importants. Les nouvelles stratégies de développement exigent des partenariats démocratiques entre les États et les citoyennes et citoyens qui soient fondés sur la réciprocité et la solidarité.

7. L'architecture financière internationale doit être réformée pour élargir la marge de manœuvre budgétaire des pays et leur permettre d'investir dans l'égalité des genres et l'élimination de la pauvreté des femmes et des filles. À l'heure actuelle, les niches fiscales facilitent la fraude et l'optimisation fiscales en permettant aux flux financiers d'échapper au contrôle des pays. Parallèlement à cela, nombre de pays accordent la priorité au service de la dette au détriment de l'investissement dans les services publics essentiels, ce qui réduit encore leur marge de manœuvre budgétaire. Il est urgent de réformer l'architecture financière internationale, et la résolution de

l'Assemblée générale sur une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale offre une occasion unique de s'atteler à cette tâche. Il est également impératif de prendre des mesures concrètes pour mettre en place un mécanisme de règlement de la dette qui soit pérenne et inclusif.

8. Au cours des dernières décennies, les impôts indirects ont augmenté, alors que les impôts sur le patrimoine et la fortune restent faibles et que l'impôt sur les sociétés a diminué dans de nombreux pays. La fiscalité indirecte nuit aux personnes qui vivent dans la pauvreté en les obligeant à consacrer une part plus importante de leur revenu aux biens de consommation. Dans le même temps, l'absence d'accord mondial sur un impôt minimum sur les sociétés et le caractère limité des taxes sur les opérations financières renforcent les paradis fiscaux et réduisent encore la marge de manœuvre budgétaire des pays et leur capacité d'investir dans l'infrastructure sociale. Pour mobiliser les ressources publiques nationales de manière équitable, il faut opter d'urgence pour une fiscalité progressive et créer un organe mondial de gouvernance fiscale chargé d'assurer une redistribution plus juste.

9. Bien que des progrès notables aient été accomplis dans la lutte contre les inégalités fondées sur le genre dans le domaine de l'éducation, les taux d'activité des femmes restent faibles dans certaines régions, celles-ci étant exclues du marché du travail en raison des normes sociales et de la division du travail fondée sur le genre au sein du ménage. Du fait de la ségrégation des emplois en fonction du genre, les femmes sont surreprésentées dans les secteurs où les salaires sont moins élevés et où les conditions de travail sont précaires. L'investissement dans des programmes sociaux peut créer des possibilités de travail décent pour les femmes, tandis que la disponibilité de services de garde d'enfants de qualité à un prix abordable et l'accès à des technologies permettant de gagner du temps peuvent réduire la part des soins et du travail domestique qu'elles assument et accroître leur participation au marché du travail. L'assistance pécuniaire ciblée et les programmes visant à accroître les actifs se sont révélés efficaces pour aider les femmes à sortir de la pauvreté.

10. Les taux de pauvreté sont anormalement élevés chez les femmes autochtones, qui refusent toutefois d'être considérées comme de simples bénéficiaires du développement. Dans le cadre d'une approche intergénérationnelle et interculturelle, ces femmes demandent que les ressources économiques soient redistribuées de manière juste et équitable. Cela exige leur participation pleine, égale et effective à la prise de décision, la collecte et l'utilisation de données qui rendent compte de leur réalité et la prise en compte de leurs demandes dans les politiques, les programmes et les budgets.

### **Réflexions sur la voie à suivre**

11. Les participantes et participants ont lancé un appel urgent en faveur de l'élaboration d'une approche fondée sur les droits humains permettant de faire face aux crises systémiques et de l'adoption de décisions de politique macroéconomique tenant compte des questions de genre et ne faisant pas appel à des mesures d'austérité ; du règlement de la crise de la dette, y compris par l'annulation de la dette des pays en situation de surendettement ; de l'établissement d'un indice multidimensionnel permettant de faire apparaître les soins et les travaux domestiques non rémunérés et le commerce et l'économie parallèles ; d'une coopération fiscale renforcée au niveau international, notamment par l'élaboration d'une convention fiscale sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies ou la création d'un organe fiscal multilatéral ; de l'adoption d'un impôt sur les sociétés harmonisé à l'échelle mondiale associé à une fiscalité progressive axée sur l'augmentation des impôts sur la fortune et les successions et sur une meilleure redistribution ; de l'adoption de lois et de politiques tenant compte des questions de genre, notamment des lois sur l'héritage, le mariage et le divorce qui soient équitables du point de vue du genre ; de

la revitalisation de la budgétisation tenant compte des questions de genre afin qu'elle soit étendue à toutes les formes de dépenses et d'impôts ; de l'amélioration des politiques du marché du travail, y compris celles qui encouragent le travail à temps partiel et l'aménagement des modalités de travail ; de la réalisation d'investissements dans la protection sociale, l'infrastructure sociale et les services publics tenant compte des questions de genre ; de la mise en place de programmes de transfert en espèces correctement ciblés et de programmes multidimensionnels visant à accroître les actifs en vue de venir en aide aux femmes qui vivent dans la pauvreté ; de la participation pleine et effective des femmes, y compris les femmes autochtones, à la prise de décision à tous les niveaux.

---